Le permis voiture automatique - B78 (BEA)

Limité aux véhicules équipés d'un embrayage automatique.

Le permis B78 est une mention additionelle du permis B. Identifiée sous le code restrictif 78, elle limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique et équipé d'un embrayage automatique.

Aujourd'hui beaucoup de **modèles récents de véhicules disposent de cette option,** et depuis quelques années, le parc des véhicules boîte automatique explose en France.

Les avantages de la conduite sur boîte automatique



Conduite simplifiée

- L'élève est **libéré de la plupart des contraintes mécaniques** qu'il aurait pu rencontrer lors d'une formation sur un véhicule traditionnel (plus de soucis d'embrayage, de calage et de passage de vitesse)
- Des chances de réussite au permis plus importantes
- La possibilité d'acquérir le permis B (boîte manuelle avec une formation « passerelle » de 7 h, 3 mois après l'obtention du permis BEA, sans nouvel examen!)



Plus sûre & Plus tranquille

 L'élève est davantage concentré sur l'environnement, la circulation et les autres usagers de la route ; cette conduite occasionne moins de mouvements et moins de fatigue.



Formation + Rapide

- Dégagée des contraintes mécaniques, la durée de formation est très souvent plus courte que celle traditionnelle.
- Le nombre d'heures de leçons de conduite ne pourra pas être inférieur à 13 contre 20 pour une formation sur boîte manuelle



Conduite économique

• La boîte de vitesse gérant elle-même le passage de rapport, il n'y a **pas de risque de sur ou de sous régime :** c'est donc **moins de risque de surconsommation**.